

Synthèse

Le 7 juin 2021

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 7 JUIN

31 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de subventions pour un montant total de 2 046 417 € à des partenaires et gestionnaires conventionnés pour l'organisation et le financement des activités de Protection Maternelle et Infantile et des activités de planification et d'éducation familiale sur le territoire.

- L'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 378 000 € est allouée au GIP « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine » pour l'année 2021.

- l'approbation de la coopération « public-public » entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'Isère, dans le cadre de la mutualisation d'un portail public d'information-orientation sur la prévention et le soutien à domicile dans le champ de l'autonomie.

- L'attribution de subventions pour un montant total de 1 069 000 € aux conservatoires du territoire et à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris (pour le dispositif DEMOS), dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques.

- L'attribution de subventions pour un montant total de 1 243 401 € à 42 comités sportifs et 3 associations sportives.

- L'attribution de subventions, bourses et primes au clubs sportifs de haut niveau alto-séquanais :

> pour les équipes sénior participant à des championnats de France par équipe évoluant en 1^{ère} et en 2^{ème} divisions nationales à compter de la saison 2021/2022,

> pour récompenser les titres nationaux et européens remportés par les équipes de clubs alto-séquanais à compter de la saison 2021/2022,

pour les sportifs de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine pour les saisons 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le montant de la prime est fixé à 10 000 € pour une médaille d'Or, 7 500 € pour une médaille d'Argent, et 5 000 € pour une médaille de Bronze. Les primes sont cumulables.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Protocole transactionnel – Très Haut Débit – Sequalum et Altice. L'assemblée départementale approuve le protocole transactionnel relatif au Très Haut Débit, à conclure avec les sociétés Sequalum et Altice, portant notamment sur le paiement à ces deux entités de 546 185 €, en contrepartie de désistements mutuels, dans toutes les instances en cours, et renonciation commune à toute revendication future relative au projet THD Seine.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants Janvier-Mars 2021. L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés et à leurs avenants conclus pendant la période du 1er janvier au 31 mars 2021.

Groupement de commandes Hauts-de-Seine/Yvelines – Diagnostics immobiliers, techniques et réglementaires (hors vérification périodiques réglementaires) – AMO BIM. L'assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines pour passation et l'exécution de marchés relatifs aux prestations de diagnostics immobiliers et techniques d'une part, et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Building Information Modeling (BIM). La convention correspondante est approuvée. Le Département des Yvelines assurera les missions de coordonnateur du groupement.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention d'occupation du réseau départemental d'assainissement – ZAC Léon Blum – Issy-les-Moulineaux. L'assemblée départementale approuve la convention d'occupation du réseau départemental d'assainissement, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société publique locale Seine Ouest Aménagement.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'occupation du collecteur d'assainissement départemental Aristide-Briand, à Issy-les-Moulineaux, en vue de son installation/remplacement, ainsi que son exploitation pour la récupération de la chaleur d'une partie des eaux usées.

Convention de financement – Renforcement collecteur – Neuilly-sur-Seine. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (Sedif) relative au financement des travaux de renforcement d'un ouvrage d'assainissement du Département situé rue de Sablonville à Neuilly-sur-Seine.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Berges d'Asnières-sur-Seine – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement – Promenade bleue. L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et financement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune d'Asnières-sur-Seine, pour l'aménagement d'une promenade bleue entre le pont d'Asnières-sur-Seine et le pont de Clichy.

RD 62 Arcueil – Convention de transfert de maîtrise d’ouvrage avec le Département du Val-de-Marne – Rénovation de l’éclairage public. L’assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-de-Marne, définissant les modalités de renouvellement de l’éclairage public sur le trottoir de l’avenue Marx Dormoy à Arcueil (RD 62).

Pour rappel, cette convention prévoit une gestion de l’éclairage public dans ce secteur par le Département des Hauts-de-Seine - le Département du Val-de-Marne contribuant financièrement à hauteur de 40 000 € chaque année pour cet entretien.

Suppression des plans d’alignement approuvés (PAA) départementaux – Bagneux et Issy-les-Moulineaux. L’assemblée départementale approuve la suppression de tous les plans d’alignement départementaux sur les communes de Bagneux et d’Issy-les-Moulineaux. Cette décision fait suite à une enquête publique organisée du 3 au 18 mars 2021 sur les deux communes, suivie d’un avis favorable du commissaire enquêteur le 8 avril 2021. Le Président du Département demandera à l’Etat la mise à jour du plan des servitudes d’utilité publique des communes de Bagneux et d’Issy-les-Moulineaux, et à l’établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris la prise en compte de la suppression de tous les plans d’alignements départementaux dans le plan local d’urbanisme des communes de Bagneux et d’Issy-les-Moulineaux.

TRANSPORTS

Tramway T10 – Acquisition d’une emprise (Châtenay-Malabry). L’assemblée départementale approuve l’acquisition auprès de la Commune de Châtenay-Malabry, d’une emprise en nature de trottoir, d’une surface de 36 m² environ, au prix de 1,05 €, située 219 avenue de la Division Leclerc à la Commune de Châtenay-Malabry pour les besoins du tramway T10.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Déclassement du domaine public et cession d’un terrain bâti (Sceaux). L’assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public départemental d’une parcelle située 14 bis avenue Georges Clemenceau à Sceaux. Cette parcelle, d’une superficie de 96 m², est cédée par la collectivité au prix de 95 000 €, à la société Philia, dans l’optique d’un projet immobilier de 18 logements.

Mise en réforme de véhicules et de biens divers départementaux. L’assemblée départementale décide la mise en réforme de divers biens appartenant au Département.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Suresnes – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2020-2022. L’assemblée départementale approuve l’attribution à la Commune de Suresnes, au titre du contrat de développement Département-Ville, d’une subvention d’investissement de 256 191 € pour la rénovation et le déploiement d’un dispositif de vidéoprotection. L’avenant n°2 au contrat de développement Département-Ville de Suresnes conclu le 16 janvier 2020 est approuvé.

Commune de Bagneux – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Bagneux, au titre du contrat de développement Département-Ville, 3 subventions d'investissement :

- 985 851 € alloués pour la réhabilitation-agrandissement du centre municipal de santé,
- 1 014 149 € alloués pour la réalisation de travaux dans l'école Niki de Saint-Phalle,
- 62 164 € alloués pour le déploiement de 11 caméras de vidéoprotection.

L'avenant n°2 au contrat de développement Département-Ville de Bagneux conclu le 5 septembre 2019 est approuvé.

HABITAT

Aides départementales aux particuliers – Habitat. L'assemblée départementale accorde 22 subventions d'un montant total de 46 200 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Aide à la création de logements locatifs sociaux – Subventions. L'assemblée départementale attribue trois subventions à la Société anonyme SNL-PROLOGUES pour un montant total de 15 912 € pour l'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration :

- 6 361 € alloués pour l'opération du 19, rue Béranger à Boulogne-Billancourt,
- 3 919 € alloués pour l'opération du 27-33, avenue Le Nôtre à Vaucresson,
- 5 632 € alloués pour l'opération du 8, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouvellement urbain de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry – Protocole opérationnel. L'assemblée départementale approuve le protocole opérationnel de la Cité Jardin entre l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine, l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, la Communes de Châtenay-Malabry et Hauts-de-Bièvre Habitat.

Pierre-Christophe Baguet, Vice-président du Département des Hauts-de-Seine en charge des finances, budget et administration générale, est autorisé à signer au nom et pour le compte du Département ce protocole opérationnel.

Laurent Chardon, DGA Pôle logement, patrimoine et partenariats est désigné titulaire pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein du comité de pilotage (suppléant : Renaud Toussaint, Adjoint au Directeur de l'Habitat et du soutien à la vie locale). Renaud Toussaint est désigné titulaire pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de la cellule pilotage (suppléant : Raphaël Grandseigne, Chef du service Habitat et politique de la ville).

RAPPORT SPECIAL

Accord de relance Etat/Département. L'assemblée départementale approuve l'accord de relance entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat. Cet accord définit les objectifs que l'Etat et le Département entendent conduire conjointement dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, ainsi que leurs engagements et actions réciproques en faveur de la relance dans les Hauts-de-Seine. Cela concerne : le soutien à l'emploi, l'accès aux droits, le soutien aux aînés et à la résilience sanitaire, l'engagement en faveur du transport écologique du quotidien, le soutien à la construction, à la rénovation urbaine et énergétique, le renforcement de l'offre de logement social, l'inclusion éducative, l'amélioration des cadres de vie et des apprentissages au collège, faire de la dynamique des Jeux Olympiques 2024 un projet de territoire et un vecteur d'engagement des jeunes.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

SPLie 78/92 – Création et prise de participation. L'assemblée départementale approuve la création d'une société publique locale (SPL) interdépartementale d'études pour accompagner la mise en œuvre de politiques de développement territorial de l'ouest francilien menées par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Cette SPL interviendra sur 5 grands axes : le développement urbain, l'innovation urbaine, les mobilités et espaces naturels sensibles (ENS), la valorisation du patrimoine et les équipements publics (construction neuve, extension, réhabilitation). Les statuts de la SPL interdépartementale d'études et la participation financière de 200 000 € du Département des Hauts-de-Seine sont approuvés.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Agence interdépartementale de l'autonomie – programme d'activités et convention de partenariat – Plan interdépartemental de l'autonomie et convention financière. L'assemblée départementale approuve la convention de partenariat triennale entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, l'association INVIE et le GIP « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine ». Le programme départemental de l'autonomie 2021-2023 Yvelines – Hauts-de-Seine du GIP « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine » est approuvé. Une dotation globale de 1 378 000 € est allouée au GIP pour l'année 2021.

Soutien à l'autonomie à domicile – Convention de coopération entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'Isère. L'assemblée départementale approuve la coopération « public-public » entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'Isère, dans le cadre de la mutualisation d'un portail public d'information-orientation sur la prévention et le soutien à domicile dans le champ de l'autonomie, et de la constitution d'un groupement de commandes entre ces trois mêmes Départements pour la passation et l'exécution de marchés relatifs à la mutualisation de ce portail public. Les conventions de coopération et de constitution d'un groupement de commandes sont approuvées. Le Département de l'Isère assurera les missions de coordonnateur. Une participation d'un montant de 82 000 € est allouée pour l'année 2021.

Le Département de l'Isère a mis en place IsèreADOM, une plateforme territoriale d'accompagnement des personnes fragiles ou en perte d'autonomie. Elle comprend notamment un site web qui permet de gérer et rendre accessible au public un annuaire en ligne de l'ensemble des services proposés par les structures du territoire aux publics de l'autonomie, un centre d'accueil téléphonique assurant la prise en charge des appels au n° vert, une organisation baptisée « suivie sentinelle » et un outillage de type cahier de liaison numérique permettant de collecter et traiter les signaux faibles et alertes concernant les personnes suivies à domicile.

Convention de coopération – Plateforme téléphonique d'appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale – Hauts-de-Seine/Yvelines. L'assemblée départementale approuve la convention de coopération entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines relative à la plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale, conclue jusqu'en 2024.

Conventions relatives à l'organisation et au financement des activités de PMI et des CPEF – Année 2021. L'assemblée départementale attribue des subventions pour un montant total de 2 046 417 €, pour 2021 :

- 1 327 623 € alloués à 4 partenaires conventionnés mettant en œuvre des activités de protection maternelle et infantile,
 - 463 344 € alloués à 6 gestionnaires conventionnés mettant en œuvre des activités de planification et d'éducation familiale dans le nord du département,
 - 255 450 € alloués à 6 gestionnaires conventionnés mettant en œuvre des activités de planification et d'éducation familiale dans le sud du département.
- Les conventions correspondantes sont approuvées.

Subvention d'investissement complémentaire pour la plateforme interdépartementale d'hébergement et des services pour adultes avec troubles du spectre autistique (TSA) et pour adultes avec handicap psychique de Bécheville. L'assemblée départementale attribue à la Fondation des Amis de l'Atelier une subvention d'investissement transférable complémentaire d'un montant de 185 825 € pour le financement de la construction de la plateforme interdépartementale d'hébergement et de services pour adultes avec troubles du spectre autistique (TSA) et pour adultes avec handicap psychique, situé sur le site de Bécheville au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les-Mureaux, sur la commune des Mureaux, portant le montant total de la subvention d'investissement à 10 390 999 €.

L'avenant n°1 modifiant le montant de la subvention d'investissement est approuvé.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Prestations accessoires, logements collèges 2021. La valeur annuelle en euros des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges des Hauts-de-Seine est maintenue en 2021 au niveau de l'année 2020.

CULTURE

Subventions de fonctionnement/d'investissement – Conventions de partenariat – Secteur culturel – 2021. L'assemblée départementale décide l'attribution de plusieurs subventions d'un montant total de 396 920 € pour l'année 2021 :

- 55 920 € alloués à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour ses équipements et réseaux de lecture publique,
- 8 000 € alloués à l'association Libraires en Seine,
- 65 000 € alloués à l'association Saison musicale d'été de Sceaux,
- 8 000 € alloués à la Compagnie Les Anges au plafond de Malakoff,
- 9 000 € alloués à l'association du collège arménien Samuel Moorat de Sèvres,
- 100 000 € alloués à l'association Le Théâtre Firmin Gémier-La Piscine (subvention complémentaire de fonctionnement),
- 150 000 € alloués à l'association Le Théâtre Firmin Gémier-La Piscine pour l'acquisition de matériels technique et scénique,

Les conventions et avenants correspondants sont approuvés.

Les élus départementaux approuvent la convention pluriannuelle et pluripartite 2021-2023 entre le Département des Hauts-de-Seine, le T2G – Théâtre de Gennevilliers, la Commune de Gennevilliers et l'Etat. La convention entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Opéra national de Paris, relative à l'événement « Opéra d'été » à La Seine Musicale les 13 et 15 juillet est approuvée.

Schéma départemental des enseignements artistiques – Attribution de subventions 2021 – Avenant à DEMOS 2021. L'assemblée départementale attribue des subventions pour un montant total de 1 069 000 €, dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA), pour l'année 2021 :

- 260 000 € alloués aux conservatoires de Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Rueil-Malmaison,
 - 235 000 € alloués aux conservatoire d'Issy-les-Moulineaux/Vanves, Ville d'Avray/Chaville et Boulogne-Billancourt,
 - 150 000 € alloués aux conservatoires de Clamart, Bourg-la-Reine/Sceaux et Châtenay-Malabry,
 - 190 000 € alloués à 17 conservatoires et structures labellisées dans le cadre des soutiens sur projets du SDEA,
 - 6 000 € alloués à l'association Musique et Situations de Handicap, association « ressource » dans le champ du handicap,
 - 31 000 € alloués aux conservatoires de l'EPT Grand Paris Seine Ouest,
 - 97 000 € alloués aux conservatoires des EPT Vallée Sud Grand Paris,
 - 100 000 € alloués à La Cité de la musique – Philharmonie de Paris, pour le dispositif DEMOS.
- Les conventions et avenants correspondants sont approuvés.

Direction des archives départementales – Prêt de documents patrimoniaux – Commune de Suresnes – Exposition « Seine de vie, de Paris à l'estuaire ». L'assemblée départementale approuve le prêt à titre gratuit à la commune de Suresnes, de 9 cartes postales et d'une affiche de La grande fête de l'eau omnisports, conservées aux archives départementale, en vue de l'exposition *Seine de vie, de Paris à l'estuaire*, qui aura lieu au Musée d'histoire urbaine et sociale (MUS) de Suresnes, d'octobre 2021 à fin juin 2022.

Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt « Le Grand cabinet en laque » – Pierre Fraissinet/Galerie Saint-Martin. L'assemblée départementale approuve la convention de dépôt de l'œuvre Le Grand Cabinet en laque (vers 1670-80) entre le Département des Hauts-de-Seine et les propriétaires, Pierre Fraissinet et la Galerie Saint-Martin. Cette œuvre rejoindra les collections du Musée du Grand Siècle.

SPORTS

Subventions, bourses et primes au secteur sportif de haut niveau. L'assemblée départementale adopte le règlement d'attribution de subventions de fonctionnement relatives au dispositif de soutien aux clubs sportifs de haut niveau alto-séquanais pour les équipes senior participant à des championnats de France par équipe évoluant en 1ère et en 2ème divisions nationales à compter de la saison 2021/2022.

Les élus départementaux abrogent le règlement du dispositif Primes Champion de France à compter de la saison 2021/2022, et adoptent le règlement relatif au dispositif d'attribution de primes pour récompenser les titres nationaux et européens remportés par les équipes de clubs alto-séquanais à compter de la saison 2021/2022.

L'assemblée départementale adopte le règlement relatif au dispositif d'attribution de bourses aux sportifs de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine pour les saisons 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les élus départementaux approuvent la mise en place d'un dispositif d'attribution de primes aux sportifs licenciés dans les clubs des Hauts-de-Seine et médaillés en Equipes de France lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le montant de la prime est fixé à 10 000 € pour une médaille d'Or, 7 500 € pour une médaille d'Argent, et 5 000 € pour une médaille de Bronze. Les primes sont cumulables.

Subventions de fonctionnement – Comités sportifs départementaux et pour l'organisation de manifestations sportives départementales – Année 2021. L'assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 1 243 401 € à 42 comités sportifs et 3 associations sportives pour l'année 2021 :

- 378 806 € alloués à 30 comités sportifs (subventions de fonctionnement annuel),
- 649 095 € alloués à 12 comités sportifs pour le mise en œuvre de manifestations sportives ou de programmes d'actions d'ampleur départementale,
- 215 500 € alloués à 3 associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives départementales.

La convention-type correspondante est approuvée.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr